Nations Unies A/50/PV.28



Documents officiels

28e séance plénière Mercredi 11 octobre 1995, à 10 heures New York

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

En l'absence du Président, M. Obadi (Yémen), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (interprétation de l'arabe) : Le premier orateur sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères du Swaziland, S. E. M. Arthur R. V. Khoza, à qui je donne la parole.

M. Khoza (Swaziland) (interprétation de l'anglais): Je suis chargé de transmettre les salutations les plus chaleureuses et les bons voeux de S. M. le Roi Mswati III, de S. E. M. Indlovukazi, du Gouvernement et du peuple du Royaume du Swaziland, à tous nos amis et collègues qui représentent les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le Swaziland adresse ses félicitations à M. Freitas do Amaral à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale durant cette cinquantième session historique et félicite son prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, pour la façon dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Le Royaume du Swaziland voudrait également saisir cette occasion pour exprimer sa profonde reconnaissance à notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassa-

bles qu'il consacre à l'administration des affaires de notre vaste organisation et dont la compétence et les talents diplomatiques ont tant contribué à nos réalisations des 12 derniers mois.

Chaque année depuis 1945, l'Assemblée générale nous donne l'occasion de réfléchir aux progrès et aux échecs que nous avons enregistrés au cours des 12 mois précédents, aux objectifs que nous avons atteints et aux autres qui, pour diverses raisons, nous ont échappé. Ce processus d'autocritique est un élément essentiel de toute organisation et, pour l'Organisation des Nations Unies, nos délibérations revêtent une importance particulière cette année alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de sa création.

L'événement le plus important de ces 50 dernières années a peut-être été la naissance d'un nouvel ordre mondial, sur les plans tant politique qu'économique, issu de la transformation de nombreuses parties du monde qui se sont libérées de la domination coloniale et des idéologies oppressives et qui sont récemment devenues indépendantes.

On continue d'espérer que ce nouvel ordre mondial incitera à un renforcement de l'engagement à réaliser les objectifs communs de développement sur une base véritablement globale. Les nations du monde n'ont jamais auparavant eu l'occasion de travailler ensemble, dotées d'une responsabilité collective, à la réalisation d'une sécurité globale réelle — sociale, économique et politique — pour tous nos peuples.

95-86287 (F

9586287

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

De nombreux signes encourageants montrent indéniablement que nous prenons au sérieux nos responsabilités mutuelles, mais il nous reste beaucoup à faire pour réaliser les ambitions de ces idéaux sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies.

Les bases de notre organisation ont été jetées sur les ruines d'un monde déchiré par la guerre. «Jamais plus» a été le cri de ralliement de toute l'humanité, et nos structures et nos principes visaient principalement le développement égal de toutes les nations, et la prévention d'une telle destruction à l'avenir.

Et pourtant, malgré toutes les promesses faites et les engagements assumés, ce n'est que tout récemment, semblet-il, que nous avons constaté des progrès vers la paix mondiale en ce siècle. Certes, la fin de la guerre froide n'a pas amené la stabilité mondiale que nous souhaitions tous à l'époque. Des événements, tels que la guerre du Golfe, la tragédie dans l'ex-Yougoslavie et le génocide au Rwanda, ont ébranlé notre conviction que les êtres humains peuvent vivre pacifiquement et coexister.

Les événements récents ont cependant montré qu'à l'étranger règne une nouvelle atmosphère; elle est fondée sur un esprit de réconciliation et une volonté de paix qui nous donnent à tous des raisons d'espérer, malgré tout, en la réalisation de progrès réels vers la stabilité mondiale. Le Swaziland reconnaît le rôle qu'a joué l'Organisation des Nations Unies dans l'instauration de ce nouveau climat de promesses, et notre organisation mérite d'être louée pour sa persévérance dans la poursuite de ce noble objectif.

Le Royaume du Swaziland s'associe au reste du monde responsable qui s'est félicité de la signature récente de l'accord relatif à l'élargissement de l'autonomie du peuple palestinien sur la Rive occidentale. Ce dernier accord confirme le respect de l'engagement pris par les peuples israélien et palestinien de parvenir à un règlement durable du problème qui, tel un sombre nuage, a plané pendant si longtemps, au-dessus du Moyen-Orient. Nous félicitons tous ceux qui ont participé au processus qui a débouché à cet accord et, surtout, nous saluons l'esprit de réconciliation manifesté par les dirigeants et les deux peuples, ainsi que leur attachement à la paix. Nous lançons un appel à tous dans la région du Moyen-Orient pour qu'ils adoptent le même esprit, de sorte que les générations futures ne connaissent jamais l'instabilité et l'incertitude du passé.

Nous notons également des signes encourageants dans l'évolution récente de la situation en Bosnie-Herzégovine. Le mois dernier, le monde a assisté aux premiers pas

menant à un règlement dans les Balkans. Le Royaume du Swaziland prie pour que l'élan acquis soit maintenu jusqu'à ce que soit trouvée une solution acceptable pour tous dans cette région troublée. Le Swaziland se félicite de l'initiative récente qui a abouti à la signature d'un accord à Washington et convient que la première priorité doit désormais être d'assurer un cessez-le-feu durable et de créer une atmosphère permettant à la population, qui a tant souffert ces dernières années, de commencer enfin à mettre de l'ordre dans sa vie brisée.

Ces 12 derniers mois ont vu se réaliser un progrès important et encourageant dans un certain nombre de régions troublées de notre propre continent d'Afrique, tandis que d'autres situations regrettables ont fait surface et menacent la stabilité du continent dans son ensemble.

De toute évidence, l'attachement de tous les États africains à la création par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits est au centre des efforts que l'Afrique déploie pour accepter la responsabilité qui lui revient eu égard à ses propres problèmes. Le Swaziland soutient vigoureusement cette initiative et se joint aux Etats africains frères pour appeler les Nations Unies à soutenir cette importante entreprise.

Le Swaziland s'est particulièrement réjoui de l'évolution positive vers un règlement durable en Angola, résultant largement des efforts de notre Envoyé spécial des Nations Unies. La signature de l'accord de paix de Lusaka laisse espérer que les deux parties en conflit sont maintenant réellement attachées à la paix et que le peuple angolais aura désormais la possibilité de prendre un nouveau départ dans un pays qui dispose du potentiel nécessaire pour jouer un rôle vital dans le développement de la sous-région dans son ensemble. Le Royaume du Swaziland se tient prêt à soutenir et à encourager le développement de l'Angola et de son peuple.

Le Swaziland se félicite des efforts déployés par la communauté internationale et les pays voisins du Rwanda et du Burundi en vue de favoriser une atmosphère de calme relatif dans les deux pays après une période de grandes souffrances et difficultés.

Il convient de relever en particulier le rôle que jouent les pays hôtes de tant de réfugiés qui fuient les conflits sévissant dans cette zone. Le Swaziland connaît très bien — il en a fait récemment lui-même l'expérience — les problèmes liés à ce genre de tâche. L'offre d'un refuge à nos semblables en temps de conflit est une obligation à laquelle

on ne saurait se soustraire, mais même si un pays est disposé à accueillir des réfugiés fuyant les conflits, les contraintes sur ses ressources sont parfois trop lourdes pour qu'il puisse les supporter seul; l'assistance extérieure est donc absolument capitale. Le rôle du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est, à cet égard, essentiel, et nous nous félicitons du travail accompli par le HCR partout où il s'avère nécessaire.

Notre organisation a tiré des enseignements utiles et nombreux de ses 50 années de fonctionnement; nous avons notamment pris conscience du fait qu'il faut nous adapter aux circonstances changeantes et aux divers besoins de tous les Membres. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont devenus immenses et ont atteint une dimension peutêtre jamais envisagée par nos fondateurs — défis tels que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion de la justice et de la démocratie, et la lutte contre les inégalités économiques et sociales entre les Membres de notre famille de nations.

C'est ainsi que les fonctions des Nations Unies ne cessant de s'étendre et se développer, notre capacité à les assumer devrait également s'accroître. La réforme et la souplesse d'adaptation sont pour nous des impératifs clefs à l'approche du nouveau millénaire, et, dans cet esprit, nous nous réjouissons des nouveaux «Agenda pour la paix» et «Agenda pour le développement» publiés à l'initiative de notre Secrétaire général.

Ces initiatives, qui sont au coeur de ce que nous essayons de réaliser ici, créent des obligations particulières pour tous les Membres et pour l'Organisation elle-même : nous avons tous la responsabilité de démontrer un attachement réel aux principes que nous avons tous acceptés. Ainsi, nos appels en faveur d'une extension des opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être appuyés par des contributions versées intégralement, dans les délais requis, au budget pertinent par tous les pays, et par un engagement envers la paix globale, qui a manifestement fait défaut dans de nombreuses parties du monde.

Cet engagement concerne la question qui a posé peutêtre la plus grande menace à la sécurité globale dans la seconde moitié de ce siècle : freiner et arrêter la prolifération des armes nucléaires et, en dernière analyse, faire de ce monde un monde exempt d'armes nucléaires.

Dans ce contexte, le Swaziland a soutenu, avec enthousiasme, au début de l'année, la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération nucléaire, et nous attendons avec intérêt l'heureuse conclusion des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais.

Le Swaziland est convaincu que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, sous la direction sage et compétente de S. E. le Secrétaire général, n'est que trop conscient de ses propres responsabilités en ce qui concerne l'adaptation et la réforme des éléments de structure de l'Organisation, conformément aux voeux de ses Membres et en vue de satisfaire aux critères d'efficacité, d'adaptabilité et de totale représentation de la communauté globale aux fins de répondre à ses exigences.

Il est certain que nous devons tous nous estimer représentés dans les organes principaux de prise de décisions de l'Organisation, et le Swaziland soutient donc les propositions visant, en premier lieu, à donner une crédibilité accrue au Conseil de sécurité en élargissant la composition de ses membres permanents.

Le principe de totale représentation au sein de l'Organisation des Nations Unies est un prolongement du principe fondateur de l'universalité — assurer, dans toute la mesure possible, que tous les peuples du monde aient le sentiment d'être représentés dans la seule organisation authentiquement mondiale qui dispose des ressources et de l'influence nécessaires pour réaliser des progrès pour le bien de l'humanité.

Le Royaume du Swaziland continue d'entretenir des liens de partenariat solides et avantageux avec un pays dont le peuple estime qu'on lui dénie la possibilité d'apporter sa contribution au reste du monde à travers les institutions de notre organisation, et qui maintient qu'il est exclu du processus de prise de décisions international, auquel il a le droit de participer. La République de Chine et ses 21 millions d'habitants se sont montrés attachés à la paix et au développement mondiaux et prêts à partager avec le reste du monde leur savoir, leurs connaissances spécialisées et leurs ressources.

Dans cette cinquantième année d'existence de l'Organisation des Nations Unies, et alors que nous célébrons la signature historique de notre Charte, il est certainement approprié que nous soyons à la hauteur de la conviction de nos fondateurs, selon laquelle la crédibilité de notre organisation dépend du principe que l'humanité entière s'y trouve représentée. Qu'un peuple déclare estimer qu'on lui refuse toute représentation devrait nous suffire pour que nous décidions au moins d'examiner la question, quel que soit le résultat de cette démarche. La République de Chine,

en tant que l'un des premiers signataires de la Charte, estime que son appel mérite d'être entendu. Le Swaziland encourage donc le soutien croissant à la création d'un comité spécial qui serait chargé d'étudier la question du renouvellement de la participation de la République de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

Le Royaume du Swaziland s'est félicité de la publication du rapport clairvoyant intitulé «Agenda pour le développement», y compris les initiatives de développement pour les années 90 spécifiques à l'Afrique, qui énoncent les priorités opérationnelles de l'Organisation dans le domaine du développement économique et social, et visent à assurer une croissance durable pour nos économies. À l'approche de l'examen à mi-parcours du programme de développement du continent, il est clair que nous sommes encore loin derrière les autres régions du monde en ce qui concerne la réalisation de nos objectifs de développement.

Le Swaziland a participé consciencieusement aux récents sommets et conférences des Nations Unies, qui ont porté essentiellement sur l'examen des questions clefs du développement économique et social, notamment l'environnement et le développement, la population et le développement, ainsi qu'au Sommet pour le développement social et à la Conférence sur les femmes qui ont eu lieu cette année. Dans chaque cas, nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre les programmes d'action, et nous faisons notre possible pour appliquer leurs recommandations.

Ces réunions ont eu pour effet secondaire de mettre une fois de plus en lumière les limitations de notre continent. Bien que les pays d'Afrique reconnaissent leurs responsabilités envers leurs propres peuples, il est clair que le niveau de leurs ressources, de leurs connaissances techniques et de leur expérience en tous domaines ne leur permet pas de progresser aussi vite qu'ils le souhaiteraient. Il est indéniable qu'il leur faudra continuer à recourir au soutien et à la compréhension des pays développés s'ils veulent cesser de dépendre de l'assistance extérieure, et il est certain que les Nations Unies ont un rôle très important à jouer dans ce processus.

Le Royaume du Swaziland s'est efforcé de promouvoir des mesures économiques dont le but est d'améliorer le niveau de vie de sa population. Selon notre habitude, nous avons consulté directement la nation entière pour donner au peuple swazi l'occasion de choisir les priorités à accorder à son développement économique et social. Les préoccupations de notre peuple se sont concentrées sur les sujets qui ont été discutés récemment dans les conférences des Nations Unies, et il existe un parallèle entre les recomman-

dations faites par les divers Sommets et celles dont traite notre processus de consultation. Cet exercice national, dans le contexte de l'ONU, est d'autant plus précieux qu'il confirme l'appui accordé aux efforts entrepris par l'Organisation à l'égard des plus importantes.

Parmi les problèmes soulevés dans notre exercice économique national, on trouve la sécheresse persistante et la prise de conscience que tout plan qui pourrait nous permettre d'améliorer nos résultats économiques continuera de dépendre, dans une large mesure, des incertitudes de la nature, à moins qu'il soit possible de contrebalancer les effets d'une pluviosité insuffisante par des projets d'envergure permettant d'exploiter les ressources en eau.

Le trafic illicite de stupéfiants et d'armes à travers la frontière continue de menacer la stabilité socio-économique du pays, et pour montrer leur attachement à l'élimination de ce grave danger, le Royaume du Swaziland et la République sud-africaine ont récemment signé conjointement un accord pour lutter ensemble contre ce trafic criminel. Il est clair, cependant, que c'est d'un appui international dont nous avons besoin pour éliminer ce qui constitue certainement une menace internationale.

La nation swazie a confirmé l'importance d'accroître la sensibilisation de notre population à l'environnement, et la nécessité de protéger notre héritage naturel est un objectif prioritaire. L'utilisation de la terre et la diversification de l'agriculture sont d'importants éléments de cette question essentielle, et nous devrons acquérir l'appui technique pour réaliser des améliorations.

Un autre aspect important des préoccupations de la nation concerne le rôle des femmes. Les femmes swazies sont reconnues comme étant la colonne vertébrale de l'économie, et il a été recommandé que des mesures soient prises pour que les femmes de notre pays jouissent des droits légaux sur un pied d'égalité avec les hommes.

Les traditions et la culture du Royaume ont été une fois encore réaffirmées en tant que principale contribution à la cause de notre stabilité et de la paix. Notre identité nationale est importante pour nous — c'est après tout ce qui nous rend uniques —, et le Swaziland est fermement d'avis qu'il convient de reconnaître et de respecter la spécificité de chaque pays lorsque nous abordons une question et lorsque nous trouvons des solutions à nos propres problèmes.

Alors que vont se réunir ici à la fin du mois les dirigeants du monde pour réaffirmer leur l'attachement collectif à notre Charte, faisons en sorte que la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation soit le signal d'un nouveau départ pour l'Organisation, un nouveau début offrant l'occasion d'examiner les défis que posent la sécurité et le développement mondiaux en assumant, sur un pied d'égalité, un nouveau sens des responsabilités et des devoirs qui nous incombent, dans le cadre de nouvelles structures qui permettront d'atteindre notre objectif commun : améliorer pour tous le monde où nous vivons. Le Royaume du Swaziland confirme son attachement à la Charte des Nations Unies et se déclare fier de l'Organisation en laquelle toute l'humanité a placé ses espoirs. Puisse Dieu accorder le succès qu'il mérite au processus en cours!

Le Président par intérim (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Guyana, S. E. M. Clement Rohee.

M. Rohee (Guyana) (interprétation de l'anglais): Dans deux semaines nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'Organisation. Cela donnera lieu à d'importantes cérémonies. Il faut espérer que nous irons au-delà de ces cérémonies et saisirons l'occasion de réfléchir davantage au rôle que joue l'Organisation et aux moyens permettant de rehausser ses activités et de mieux répondre aux besoins de ses Membres alors que nous approchons du XXIe siècle.

Nous félicitons chaleureusement M. Freitas do Amaral de son élection. Nous sommes certains que, compte tenu de sa compétence et de ses talents, il nous aidera encore à progresser dans les tâches entreprises pour réformer et restructurer l'Organisation afin qu'elle puisse relever avec succès les défis résultant de la période d'après guerre froide. Il peut compter sur notre coopération pour rendre aussi constructives que possible les délibérations de la cinquantième session.

Mon gouvernement est reconnaissant au Président sortant, M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, des initiatives qui ont été prises pendant sa présidence pour améliorer le fonctionnement de l'institution à ce moment critique de son existence.

Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance à notre éminent Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi qu'à ses collaborateurs pour le dévouement dont ils font constamment preuve dans leurs nombreuses tâches. Leur appui aux efforts que nous faisons augure bien du succès final de nos travaux.

Il importe au plus haut point que le dynamisme et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies soient accrus

si l'on veut qu'elle s'acquitte adéquatement de ses nombreuses tâches. Depuis la création de l'Organisation il y a près de 50 ans, le monde a considérablement changé et les problèmes internationaux sont devenus plus complexes. L'Organisation doit aujourd'hui assumer des responsabilités beaucoup plus lourdes que jamais auparavant. En même temps, il est paradoxal qu'elle soit aux prises avec une crise financière qui s'accentue et qui rend son efficacité et son futur même grandement incertains. Cette situation ne saurait continuer sans entraîner des conséquences adverses pour la communauté mondiale.

L'élargissement de certaines opérations de maintien de la paix met à rude épreuve les finances des Nations Unies, mais il constitue en particulier un lourd fardeau pour les petits pays en développement, comme le Guyana, pour lesquels il est de plus en plus difficile de s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation. L'appui à ces opérations saigne nos ressources limitées et freine nos efforts de développement. Pourtant, les conflits se multipliant, il sera fait de plus en plus appel à l'Organisation pour qu'elle mette sur pied davantage d'opérations de maintien de la paix.

Compte tenu de l'urgence de ces demandes, nous n'avons d'autre choix que de les examiner et d'y répondre. Le temps est maintenant venu d'asseoir le financement de ces entreprises sur une base plus fiable. Nous demandons instamment à tous les États, en particulier aux principaux pays débiteurs, d'honorer les engagements qu'ils ont pris à l'égard de l'Organisation.

Nous sommes grandement préoccupés, comme la communauté internationale, par le fait que la paix et la prospérité attendues après la guerre froide ne se soient pas concrétisées. Le monde continue de faire face à certaines des menaces les plus graves à la stabilité internationale. Des conflits violents découlant d'une résurgence des nationalismes et de l'intolérance religieuse entre États et au sein d'États ont proliféré. Les situations non réglées en Afghanistan, au Rwanda, dans certaines parties de l'ex-Union soviétique et dans l'ex-Yougoslavie ont fait de nombreux morts, causé de grandes destructions de biens et ont provoqué des crises humanitaires aux proportions énormes.

La situation en Bosnie-Herzégovine reste incertaine. Le calvaire du peuple bosniaque, le mépris total des zones sûres et la menace constante que subissent les forces de maintien de la paix internationales exigent que la communauté internationale prenne des mesures efficaces afin de mettre un terme à ce conflit insensé. Nous nous félicitons des perspectives de règlement pacifique qui ont découlé des

plus récentes initiatives diplomatiques. Avec la mise en place du Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie, nous espérons que les responsables des atrocités commises à l'encontre du peuple bosniaque seront traduits en justice.

Nous sommes également préoccupés de la situation à Chypre qui, malgré les efforts du Secrétaire général, semble s'aggraver. On parle de même d'une escalade des tensions. Nous appelons instamment les deux parties au différend à répondre d'urgence à son appel en faveur d'une solution négociée qui préserverait la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'île.

Même si la situation au Moyen-Orient reste difficile, nous avons des raisons de penser qu'une paix globale deviendra réalité dans un avenir relativement proche. Les accords déjà signés entre Israël et les Palestiniens, d'une part, et Israël et la Jordanie, d'autre part, indiquent une volonté d'aboutir à une solution juste et durable. Ces réalisations devraient être un catalyseur pour de nouvelles initiatives. De nombreuses questions, comme le problème des réfugiés, les dispositions en matière de sécurité et de frontières, essentielles à la question de Palestine, doivent encore être réglées. Les récentes négociations de haut niveau entre le Premier Ministre d'Israël et le Président de la Palestine doivent être considérées comme des faits nouveaux positifs. Nous espérons que toutes les difficultés restantes pourront être réglées dans la bonne foi par les deux parties avec l'assistance de l'ONU et de la communauté internationale.

Nous sommes heureux de voir que, dans notre région, la paix et la stabilité ont été dans une large mesure restaurées en Haïti. Depuis le retour, en octobre 1994, du Président démocratiquement élu Jean-Bertrand Aristide, bien des réalisations ont été faites. Nous constatons, en particulier, les mesures pratiques prises par le Gouvernement d'Haïti en vue d'organiser des élections législatives libres et démocratiques telles que prévues dans la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité. La première de ces élections a montré qu'il fallait faire davantage pour la mise en place d'un mécanisme électoral efficace. Le rôle de la Mission civile internationale et de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour aider les autorités haïtiennes à renforcer la démocratie reste crucial. L'engagement constant de la communauté internationale est indispensable aux perspectives de progrès à long terme en Haïti. Mon gouvernement est prêt à fournir toute l'assistance dont il est capable pour permettre d'aboutir à cet objectif.

Aujourd'hui plus que jamais, les peuples du monde font de l'ONU la dépositaire de leurs espoirs. L'Organisa-

tion doit donc faire de son mieux afin de satisfaire ces espoirs grandissants. Elle doit entreprendre les réformes institutionnelles indispensables pour s'adapter au nouveau contexte international. L'urgence des questions à notre ordre du jour rend impératif pour nous de terminer le plus tôt possible le travail en cours dans les nombreux groupes de travail et visant à assurer la rationalisation de l'ordre du jour et la réforme des grands organes de l'ONU. Ces réformes, que nous estimons essentielles et urgentes, doivent être organisées avec transparence et sur la base du consensus. Elles doivent être réalistes et tendre à plus d'efficacité. Pardessus tout, elles doivent être pleinement conformes aux buts et principes démocratiques de la Charte.

Pour la réforme du Conseil de sécurité, mon gouvernement appuie un accroissement approprié du nombre de ses membres. Un tel accroissement devrait prendre en compte le nombre de Membres de l'Organisation à l'heure actuelle et refléter le principe de la représentation géographique équitable. Les discussions au sein du Groupe de travail qui a été mis en place conformément à la résolution 48/26 ont dégagé nombre de propositions de réforme intéressantes. Elles devraient maintenant être examinées de plus près et évaluées pour déterminer leur faisabilité. Nous pensons qu'il est possible de trouver des dispositions qui répondent de façon satisfaisante au besoin d'une capacité renforcée du Conseil pour préserver la paix et la sécurité internationales en cette époque d'après-guerre froide.

Le Conseil devrait avoir pour responsabilité majeure d'imprimer un nouvel élan au processus de désarmement. La décision prise par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de reconduire indéfiniment le Traité reflète l'engagement de toutes les parties engagées à oeuvrer en vue de l'élimination des armes nucléaires. La prorogation du Traité, cependant, n'est pas une fin en soi. Elle doit être suivie d'autres mesures pour achever le désarmement nucléaire, pour assurer la dissémination du savoir-faire nucléaire à des fins pacifiques, pour donner des garanties de sécurité adéquates aux États non nucléaires et pour procéder à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais est particulièrement importante pour empêcher les États dotés d'armes nucléaires d'entreprendre d'autres expériences dangereuses. Nous prions instamment la Conférence du désarmement de mettre au point le plus rapidement possible un traité universel efficace dans des délais fixés.

La menace nucléaire et les autres dangers qui planent sur nous doivent nous faire prendre conscience de notre obligation de protéger notre environnement fragile. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nous avons fait des progrès dans un certain nombre de domaines en ce qui concerne la mise en oeuvre d'Action 21. Nous avons vu l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification, ainsi que l'organisation à la Barbade de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et l'adoption du Programme d'action de la Barbade. Il faudra cependant en faire davantage si nous voulons être en mesure d'honorer de façon adéquate les engagements pris à Rio.

Les terribles destructions causées récemment dans plusieurs États frères de la Communauté des Caraïbes par de puissants ouragans montrent combien les petits États sont vulnérables aux catastrophes écologiques. Il y a deux mois seulement, mon propre pays a subi de graves dommages écologiques par suite d'importantes fuites dans le barrage des mines d'or d'Omai, dans la région d'Essequibo, qui ont entraîné le déversement dans le milieu naturel de 1,2 million de mètres cubes de boue de cyanure. La vie aquatique dans la rivière a été mise en danger, et les habitants des villages proches ont été exposés à de graves risques pour leur santé. Heureusement, le Gouvernement du Guyana a été en mesure, avec l'aide de gouvernements amis et d'institutions du système des Nations Unies, d'endiguer le danger. De telles catastrophes, d'origine naturelle ou humaine, illustrent la nécessité d'une action internationale urgente en vue de protéger les petits pays comme le nôtre.

Pourtant, trois ans après la Conférence de Rio, les engagements pris pour dégager les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre d'Action 21 demeurent largement rhétoriques. L'objectif consistant à consacrer 0,7 % du PIB à l'aide publique au développement n'a pas encore été atteint. De nouvelles ressources n'ont simplement pas été dégagées pour pouvoir entreprendre certains des programmes mentionnés dans Action 21. Nous n'avons assisté non plus à aucun transfert important de technologie appropriée en direction des pays en développement. Alors que les pays en développement sont prêts à s'acquitter de leurs obligations, les pays développés sont réticents à apporter leur contribution. Le partenariat mondial, qui a été si vivement préconisé et loué lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, n'a toujours pas pris forme.

Nous sommes néanmoins encouragés par l'adoption, en août dernier, du Projet d'accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs. Nous espérons que ce Projet d'accord, qui sera ouvert à la signature le 4 décembre 1995, assurera la préservation à long terme et l'exploitation durable des ressources biologiques en haute mer identifiées dans Action 21. Ce Projet d'accord et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui est entrée en vigueur en novembre 1994, sont importants pour le développement durable de l'industrie halieutique des petits États comme le nôtre. Nous demandons instamment leur plein respect et leur mise en oeuvre intégrale.

Un développement économique d'ensemble demeure l'objectif le plus important visé par les États Membres et, par conséquent, par l'ONU. Lors de diverses conférences, dont le Sommet mondial pour le développement social qui a eu lieu en mars dernier à Copenhague, au Danemark, nous avons maintes fois exprimé notre volonté politique de nous attaquer à nos différents problèmes économiques et sociaux. Nous sommes repartis de Copenhague prêts à agir, mais nous demeurons incertains quant à la voie à suivre. Alors que la Conférence de Beijing sur les femmes est maintenant terminée, la communauté internationale doit faire preuve d'une détermination encore accrue afin de traduire dans les faits les décisions audacieuses que nous avons prises au cours de cette série d'importantes réunions au sommet. Ces décisions doivent maintenant être regroupées, et des mécanismes spécifiques établis en vue de leur mise en oeuvre. Il serait vraiment dommage que les résultats laborieusement obtenus à l'issue de ces débats de haut niveau n'aient aucune suite.

Le grand fossé entre riches et pauvres, entre les pays comme à l'intérieur des pays, doit être considéré comme une menace à la paix mondiale. Les difficultés vécues par les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, exigent l'adoption de mesures urgentes. Le problème du développement, ou plutôt du sous-développement, ne peut plus être affronté adéquatement sur une base ponctuelle ou au moyen de mesures d'ajustement structurel discutables. Ce qu'il faut, c'est une réforme fondamentale du système économique international, lequel continue de confiner les pays en développement dans une situation de dépendance perpétuelle. Il est indispensable de définir de nouvelles stratégies et de convenir de nouvelles modalités pour éliminer les iniquités actuelles dans les relations économiques internationales.

Les pays en développement sont prêts à faire leur part pour créer un environnement favorable à la croissance. Ils ont toutefois besoin de toute urgence d'un allégement substantiel de la dette, d'un accroissement des flux financiers à l'investissement, d'un transfert de technologie appropriée, de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires et de justes prix pour les produits de base et les matières premières. Ces exigences ne sont pas nouvelles; elles sont généralement considérées comme étant essentielles au développement. Toutefois, jusqu'à présent, les pays développés ont indiqué ouvertement qu'ils n'étaient guère enclins à satisfaire à ces exigences, préférant plutôt accorder de petites enveloppes d'aide bilatérale. La plupart d'entre eux ont maintenant réduit davantage cette aide déjà limitée. Les problèmes de fond demeurent donc sans solution.

La signature à Marrakech, en 1994, des Accords du cycle d'Uruguay a permis d'espérer voir se réaliser une certaine uniformisation des règles du jeu du commerce international afin d'encourager la participation des pays en développement. L'Organisation mondiale du commerce qui vient d'être créée pourrait, à condition d'être adéquatement orientée, être à même de produire un système réglementé susceptible d'encourager une telle participation. Il y aurait beaucoup à dire en faveur de la prévisibilité dans les relations économiques internationales, et nous devrions donc faire en sorte qu'elle soit présente dans tout accord que nous pourrions conclure. Le rapport intitulé «Agenda pour le développement», que nous sommes en train de mettre au point, doit consacrer les droits et les obligations acceptés par les parties.

Dans ce contexte, le Guyana accorde beaucoup d'importance à la conclusion des travaux relatif à l'Agenda, que nous considérons comme un cadre global de coopération internationale pour le développement. Nous estimons donc que, alors que nous oeuvrons à la définition du cadre de l'Agenda, nous devrions aussi veiller à obtenir les engagements nécessaires en matière de ressources pour sa mise en oeuvre effective. À cet égard, nous croyons que la coopération Sud-Sud devrait être envisagée comme un élément important et comme faisant partie intégrante de la coopération internationale pour le développement. L'appui international à une coopération Sud-Sud accrue ne peut qu'améliorer les perspectives de développement mondial et donc accroître les possibilités d'interdépendance et de partenariat.

La croissance économique ne peut être durable que si chacun des citoyens et chacune des communautés ont intérêt à cette croissance et sont en mesure de pouvoir participer activement au processus de développement. De plus, la croissance économique serait inutile si elle n'était pas répartie équitablement. Une société ne peut s'épanouir dans la croissance. En fait, le processus de développement luimême est gravement entravé s'il n'accorde pas un traitement adéquat aux groupes vulnérables : les femmes, les enfants, les minorités ethniques, les handicapés et les sansabri. Le développement doit donc comporter une dimension sociale.

Conscient de cette nécessité, le Président du Guyana, S. E. M. Cheddi Jagan, a proposé le concept de nouvel ordre humain mondial. Une caractéristique essentielle de cet ordre serait le consensus qui s'est fait jour en ce qui concerne le développement et la gestion, le rôle de l'État et du marché ainsi que l'écologisme durable. Bien qu'il faille s'en féliciter, ce consensus s'accompagne de nouveaux problèmes sociaux, économiques et politiques qui l'empêcheront effectivement de nous faire aller de l'avant. La solution de ces problèmes exige un nouvel engagement mondial en faveur des idéaux humains et d'un développement humain universel. Dans la déclaration qu'il fera devant l'Assemblée, le Président Jagan s'étendra sur cette proposition en vue de la mise au point d'une déclaration appropriée relative à un nouvel ordre mondial auquel tous les États pourront souscrire.

Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, nous ne devons pas nous contenter simplement de célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La situation critique dans laquelle le monde se trouve aujourd'hui exige que nous fassions un suprême effort pour utiliser pleinement les possibilités que cette conjoncture historique nous offre. Jamais auparavant les possibilités d'interdépendance et de coopération internationale n'ont été plus grandes. Nous nous devons, pour nous-mêmes et pour les générations futures, de saisir l'occasion de créer une société des nations vraiment juste et humaine.

Le Président par intérim (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon, S. E. M. Danny Philip.

M. Philip (Îles Salomon) (interprétation de l'anglais): Il est, en effet, hautement opportun que cette cinquantième session historique de l'Assemblée générale soit présidée par M. Freitas do Amaral du Portugal, éminent professeur de droit, parlementaire expérimenté et fondateur de l'un des grands partis politiques qui ont permis de rétablir dans sa patrie une démocratie rayonnante. Il relèvera les défis de cette charge avec les capacités intellectuelles et les compétences qui ont marqué la façon dont il s'est acquitté de sa tâche au service de son pays et de sa région.

À S. E. M. Amara Essy, qui a présidé les travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, j'exprime ma plus vive gratitude pour les qualités de chef dont il a fait montre tout au long d'une session particulièrement chargée.

Je rends hommage au Secrétaire général ainsi qu'aux femmes et aux hommes du Secrétariat, des institutions spécialisées et des autres organes des Nations Unies pour le travail extraordinaire qu'ils ont accompli en cette période difficile de l'histoire de l'Organisation.

Je salue chaleureusement les représentants des Palaos, pays frère de la région du Pacifique Sud et dernier en date à être devenu Membre de l'ONU.

Aux Îles Salomon, démocratie politiquement stable, nous vivons en paix, mais nous avons connu les cruautés et les ravages de la guerre moderne. La bataille de Guadalcanal, pendant la seconde guerre mondiale, n'a pas seulement infligé des dommages à notre environnement naturel et laissé derrière elle d'innombrables armements dangereux, mais a également eu des effets néfastes sur le développement humain et économique. Le pays compte moins de 400 000 habitants de diverses origines ethniques diverses qui parlent quelque 87 langues et dialectes distincts et vivent ensemble sur des centaines d'îles éparpillées sur une superficie de 1 600 kilomètres carrés d'océan. Nous vivons dans une région du monde d'une exquise beauté dotée d'une écologie marine et forestière fragile qui est essentielle à notre bien-être et à notre survie.

Du point de vue de mon pays, la paix et le développement sont inextricablement liés. L'Agenda pour le développement et l'Agenda pour la paix le montrent aussi clairement que les eaux limpides et pures de nos lagons ensoleillés. Dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général fait remarquer que le développement doit être reconnu comme :

«la tâche première de notre temps ... [et] être perçu dans ses multiples dimensions — la paix, l'économie, la protection de l'environnement, la justice sociale et la démocratie.» (A/50/1, par. 182)

Chacune de ces dimensions est vitale pour le développement, mais sans la paix les autres rétrécissent comme peau de chagrin.

Nous applaudissons aux efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre en oeuvre l'Agenda pour la paix. L'élaboration d'un cadre permettant de coordonner la planification et la mise en oeuvre d'opérations complexes sur le terrain est la bienvenue. Dans ses efforts de paix, l'ONU s'est attaquée à des problèmes apparemment insolubles. Les Îles Salomon, qui font partie des pays les moins avancés et vivent en paix, apportent avec joie leur contribution financière au maintien de la paix et appuient les initiatives visant à protéger le personnel des Nations Unies et à porter assistance aux populations civiles.

Cependant, les luttes ethniques et les conflits armés font rage dans de nombreux endroits, entraînant des souffrances et des distractions qui échappent à la compréhension. Les violations des droits de l'homme se poursuivent. La pauvreté sape la créativité et la vitalité de centaines de millions de gens. Les besoins essentiels d'un grand nombre d'enfants, notamment des fillettes, ne sont pas satisfaits et beaucoup meurent en bas âge. Les Îles Salomon, qui réaffirment leur attachement à la Convention relative aux droits de l'enfant, louent le travail accompli par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Un niveau d'instruction minimal, l'analphabétisme, le travail dans des conditions innommables, la prostitution et la vie dans les rues, telle est la condition de nombreux enfants. Les moyens de communication de masse à vocation pédagogique ont un rôle important à jouer pour modifier tout cela, et la population des Îles Salomon, qui vit dans des communautés séparées par la mer, le sait. En outre, un grand nombre de femmes dans le monde continuent de se heurter à une grave discrimination économique et sociale, comme le révèle le Rapport mondial sur le développement humain de 1995 du Programme des Nations Unies pour le développement. Aux Îles Salomon, l'éducation des femmes est essentielle pour elles-mêmes, leurs enfants, leur famille et la nation. Sans éducation, les objectifs de développement durable et de nivellement de la croissance démographique ne pourront être atteints.

Les Îles Salomon se félicitent des mesures prises par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie pour réduire leurs arsenaux nucléaires conformément au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I). Nous attendons avec impatience un accord au sujet du Traité sur une réduction et une limitation nouvelles des armements stratégiques offensifs (START II) ainsi que sa mise en oeuvre.

Les Îles Salomon et les pays frères de la région du Pacifique observent avec crainte les essais menaçants d'armes nucléaires effectués par la France et la République populaire de Chine. Nous déplorons en particulier que la France mène ces essais dans le Pacifique Sud, dont l'écologie marine fragile est essentielle pour la vie des populations insulaires. Selon certains rapports publiés récemment par les médias français, le danger potentiel de ces essais est beaucoup plus grand qu'on nous l'avait laissé entendre. Les menaces qui pèsent sur les gens, les animaux et les plantes - voire sur les fondements génétiques de la vie — sont terriblement réelles. Avons-nous besoin de preuves supplémentaires après ce qui s'est passé à Hiroshima et Nagasaki? Pourquoi a-t-on vraiment besoin de nouveaux essais nucléaires? Quelle est la validité de la notion de dissuasion nucléaire aujourd'hui? Si, comme le prétend la France, les explosions d'armes nucléaires sur les atolls de Muroroa et de Fangataufa, en Polynésie française, sont tellement sûres, pourquoi ne pas les réaliser sur le sol de la mère patrie? La présence de la France en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie en fait notre voisin dans le Pacifique, où une redéfinition de l'après-guerre froide dans la région est en cours. Est-ce que de bons voisins mettent en danger l'environnement qui les nourrit? Ne sommes-nous pas en train de dilapider l'avenir de l'humanité à la table de jeu des armes nucléaires? Pour les États du seuil nucléaire, ces essais envoient un mauvais message. Le Pacifique n'est certainement pas l'endroit idoine; le moment est mal choisi, et pour la coopération internationale, cette politique n'est pas la bonne.

Le réchauffement de la planète se poursuit, comme le confirment les experts intergouvernementaux en matière de changement climatique. Les conséquences en sont très graves pour les petits États insulaires, qui redoutent une élévation possible du niveau de la mer, ce qui menacerait notre production agricole et halieutique, mettrait ainsi en danger notre économie et compromettrait notre capacité de développement. Ce problème mondial nécessite à l'évidence une solution mondiale, mais ce sont les pays industrialisés qui doivent prendre l'initiative pour que les solutions communes puissent être mises en oeuvre avec succès.

Les Îles Salomon contribuent à la recherche de la paix et de la sécurité internationales de plusieurs façons. Pour ce qui est du désarmement, nous avons ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous avons participé activement à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, et nous avons adhéré au consensus pour la prorogation indéfinie du Traité. Nous avons aussi ratifié le Traité de Rarotonga portant création de la zone dénucléarisée du Pacifique Sud. L'établissement de telles zones est une mesure importante du fait qu'elle peut permettre d'instaurer un régime de non-prolifération en coopération avec d'autres États. Les Îles Salomon, de concert avec d'autres, ont introduit deux instances devant la Cour internationale de Justice sur la légalité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires, question dont la Cour est présentement saisie.

Les Îles Salomon participent au processus d'achèvement d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui devrait être complété d'ici à septembre 1996. Nous estimons qu'un traité d'interdiction complète sera le fondement qui nous permettra de faire passer le désarmement nucléaire du rêve à la réalité. Finalement, le désarmement est une question de courage et de capacité de vaincre la peur. Il prend forme à l'intérieur, et sa réalisation doit également venir de l'intérieur, en eux et en nous, en vous et en moi.

Pour ce qui est des questions d'environnement, les Îles Salomon sont partie à la Convention-cadre sur les changements climatiques et appuient sans réserve le mandat de Berlin, qui comprend l'Alliance du protocole des petits États insulaires. Comme une grande partie de notre économie actuelle et future est basée sur nos forêts et sur la faune et la flore marines, nous appuyons la Convention sur la diversité biologique, à laquelle les Îles Salomon ont adhéré cette année, le Programme d'action de la Barbade, la Convention de Nouméa, et l'Initiative internationale relative aux récifs de corail. Nous appuyons la mise en oeuvre d'un programme d'action mondial visant à protéger l'environnement marin des activités menées à terre. Préoccupées par le transport et l'importation de déchets dangereux et radioactifs dans la région du Pacifique Sud, les Îles Salomon appuient la Convention de Waigani adoptée récemment lors du vingtsixième Forum du Pacifique Sud qui a eu lieu en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et demandent la remise en état des sites utilisés autrefois pour les essais nucléaires, ainsi que la prestation d'aide aux populations qui en ont été chassées.

Nous vivons dans un monde de contrastes inquiétants, souvent cruels, dont le développement durable doit tenir compte. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général déclare que :

«le développement doit avoir essentiellement pour objet l'amélioration du bien-être de l'humanité, l'élimination de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de l'ignorance, l'emploi productif et la satisfaction des besoins prioritaires de tous, selon des modalités que les générations futures pourront continuer d'appliquer de manière productive; ... le consensus qui commence à se former sur la priorité et les dimensions du développement devrait trouver son expression dans un nouveau cadre de coopération internationale.» (A/50/1, par. 182)

Les Îles Salomon considèrent que ce consensus naissant marque le début d'une nouvelle diplomatie qui place la personne au centre du développement. La nouvelle diplomatie devrait s'efforcer vigoureusement de mettre en oeuvre les programmes d'action élaborés au Sommet mondial pour les enfants, au Sommet de la Terre, à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, au Sommet mondial pour le développement social, à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Après Habitat II, qui se tiendra l'année prochaine à Istanbul, nous n'aurons pas besoin de nouvelles grandes conférences, du moins pour le moment. Nous avons plutôt besoin, sur le plan international, de volonté et de partenariat, d'engagement politique, et de mesures réfléchies et décisives pour assurer la mise en oeuvre de ces programmes d'action.

Comme l'affirme la Déclaration de la Barbade,

«Les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles et écologiques et ils n'ont guère les moyens d'en supporter les effets ou de s'en remettre rapidement.» (A/CONF.167/9, annexe I, partie I, sect. III, p. 3)

Petits pays aux économies vulnérables, ces États doivent compter sur une base limitée de ressources et sur le commerce international, sans avoir les moyens d'en influencer les modalités. Les Îles Salomon et les autres petits États insulaires en développement ont besoin de coopération et de partenariat au plan international pour réaliser et maintenir un développement durable.

La nouvelle diplomatie basée sur un développement humain comporte une dimension spirituelle qui embrasse les idéaux de démocratie, de tolérance, de coexistence pacifique, de justice et des droits des individus et des peuples. Elle se préoccupe de l'environnement et rejette l'avidité et l'intolérance. Cette nouvelle diplomatie sera le reflet d'un agenda pour la démocratie et la tolérance qui, selon les Îles Salomon, devrait être élaboré pour compléter la trilogie d'agendas; ce nouvel agenda devrait servir de base à la réforme de l'ONU, en général, et du Conseil de sécurité, en particulier. Pour que la réforme du Conseil de sécurité soit couronnée de succès, elle doit placer au centre les personnes, et non pas une nation, un groupe de nations ou une région en position de domination.

Fermement attachées à la démocratie et à la tolérance, les Îles Salomon appellent à un nouvel examen de la situation exceptionnelle de la République de Chine à Taiwan dans le contexte international, sur la base du principe de l'universalité et conformément au modèle établi de représentation parallèle de pays divisés à l'ONU. La République de Chine est la quinzième nation commerciale au monde;

elle se situe à la vingtième place pour ce qui est du produit national brut; elle détient les plus importants portefeuilles de devises étrangères; elle apporte systématiquement son aide à de nombreux pays en développement et ses efforts visant le renforcement de la coopération économique sont évidents et ne peuvent être ignorés de la plus haute instance du monde. De plus, la contribution de la République de Chine à la paix mondiale et son appui indéfectible aux activités de l'ONU prouvent incontestablement qu'elle est qualifiée pour que sa candidature à l'ONU fasse l'objet d'un examen approprié. Les Îles Salomon demandent donc un nouvel examen de la question de la réadmission de la République de Chine en tant que Membre de l'Organisation Nations Unies.

Les Îles Salomon ont foi en une Organisation des Nations Unies qui appelle à la tolérance et qui s'efforce de la mettre en pratique, en une organisation qui favorise les valeurs de la diversité, de la tolérance, du pluralisme, de la paix, de la justice, de la solidarité et de la responsabilité envers les autres et envers les générations à venir. Ici, les différences en matière de race, de religion, de langue et de doctrine politique ne sont pas des obstacles, mais bien des défis à la compréhension, à la compassion, à la sagesse et à la patience.

Le seul espoir pour l'humanité est la paix mondiale, qui sera réalisée lorsque notre attitude passera du concept «moi et mon monde» au concept «nous et notre monde».

Le Président par intérim (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Madagascar, S. E. M. Jacques Sylla.

M. Ould Ely (Mauritanie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Sylla (Madagascar): Je ne saurais commencer mon intervention sans tout d'abord saluer M. Diogo Freitas do Amaral et joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour le féliciter à l'occasion de sa brillante élection par acclamation à la présidence de l'Assemblée générale durant sa cinquantième session.

En mon nom personnel et au nom de la délégation de Madagascar, que j'ai l'honneur de diriger, j'ai le plaisir de dire combien nous comptons sur son expérience et sa sagesse pour que nos travaux soient couronnés de succès au terme de nos débats. Tout en l'assurant de la coopération et du soutien de ma délégation, je voudrais également congratuler les autres membres du Bureau.

M'acquittant d'une tâche particulièrement agréable, je souhaiterais m'adresser à notre collègue S. E. M. Amara Essy, l'éminent prédécesseur de M. Freitas do Amaral, pour rendre hommage au brio et au dynamisme dont il a fait montre pour servir la cause de l'Assemblée générale, laquelle, sous sa présidence, a accompli son mandat dans de bonnes conditions et, en tout cas, à la satisfaction des pays comme le mien.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer toute notre gratitude au Secrétariat pour les efforts qu'il déploie pour assurer une bonne organisation de nos travaux sous la férule compétente du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali.

Notre présente session coïncidant avec la célébration du cinquantenaire de la Charte des Nations Unies, il va sans dire que c'est une occasion, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, non seulement de dresser le bilan du premier demisiècle de l'Organisation et préparer le second, mais de rechercher les moyens d'imprimer à la dynamique mondiale l'élan des premières années de la décennie.

Avec l'effondrement du mur de Berlin, véritable symbole de la guerre froide, l'histoire a enregistré une série d'événements propres à conforter la confiance dans les principes et pactes consacrés dans la Charte de l'Organisation. Ce sont, notamment, l'indépendance de la Namibie; la formation du premier Gouvernement démocratique multiracial en Afrique du Sud; la tenue d'élections démocratiques marquant la fin d'une longue période de troubles civils au Mozambique et du règne du parti unique au Malawi; les mesures prometteuses prises par plusieurs pays d'Afrique australe en faveur de la reconstruction; le processus de réconciliation au Moyen-Orient, auquel est venu s'ajouter l'accord — accueilli avec satisfaction par Madagascar ainsi que par toutes les autres nations éprises de paix — sur l'extension de l'autonomie en Cisjordanie; enfin, certaines perspectives encourageantes en ce qui concerne la situation dans l'ex-Yougoslavie.

Paradoxalement, cependant, la fin de l'ère de confrontations idéologiques, en accélérant l'intégration de la société planétaire, a favorisé la multiplication des conflits, sources de déferlement de violence et de sauvagerie résultant non pas seulement de conflits entre États nationaux, mais également, malheureusement, de causes ethniques, civiles, religieuses ou autres profondément enracinées à l'intérieur d'États, dont certains en faillite. Cette dérive, une des plus perceptibles de l'après-guerre froide, semble se confirmer

face à une communauté internationale impuissante, désarmée et surtout désenchantée.

En ce qui concerne l'Afrique, à laquelle Madagascar appartient, je citerai dans ce cadre le génocide perpétré au Rwanda, dont l'opinion internationale se ressent encore, la poursuite de la guerre civile au Libéria, au Soudan, en Angola, la spirale de violences et de violations de droits de l'homme enclenchée à la suite d'un coup d'État en Gambie, une des plus anciennes démocraties de l'Afrigue de l'Ouest.

D'autres conflits perdurent également en Europe et ailleurs.

À ce propos, au risque de titiller certaines sensibilités, je dois dire que la plupart sinon la totalité de ces foyers sont alimentés et entretenus notamment par la vente d'armes illicite — je devrais plutôt dire autorisée —, vente d'armes qui, en proliférant, d'une part, démontre de fait la vacuité pratique des conventions internationales y afférentes et des mesures décrétées par la communauté internationale et, d'autre part, obère les résultats des efforts prodigués en faveur de la diminution des dépenses militaires mondiales depuis 1987 pour dégager les dividendes de la paix. Sur ce même registre, l'opinion publique internationale a été profondément choquée du coup d'État accompli par des professionels de basse besogne contre la République fédérale islamique des Comores.

Madagascar s'est élevée énergiquement contre ce putsch et félicite la France de l'heureux dénouement de l'Opération Azalée destinée à rétablir la légalité institutionnelle aux Comores.

Mais ce désenchantement frisant l'absence d'espoir se manifeste également sous d'autres aspects encore plus menaçants pour la sécurité du monde : on assiste, en effet, que ce soit au Nord ou au Sud, à la montée de l'intolérance, de la xénophobie, en un mot, de la peur ou du refus de la différence, de toutes les différences; ces sentiments sont exacerbés par les frustrations individuelles ou collectives nées de la pauvreté, de l'exclusion et des injustices sociales. Viennent s'ajouter à ce tableau la dégradation de l'environnement, l'essoufflement de l'économie, l'épuisement des ressources naturelles, la désintégration du tissu social, l'extension de l'usage des drogues, le terrorisme international, les pandémies, les catastrophes naturelles, le chômage et la famine, bref, toute une cohorte de menaces globales qui ne sont plus circonscrites à l'intérieur des frontières nationales.

Ce serait un truisme que d'affirmer que les solutions à ces problèmes relèvent de notre capacité de discernement, de prise de recul afin d'avoir une vue globale pour dépasser l'approche périmée qui consistait à résoudre, au cas par cas, les défis auxquels notre monde est confronté. C'est pourquoi Madagascar ne peut que soutenir tout effort tendant à mettre en application la démarche structurelle globalisante présentée dans l'Agenda pour la paix.

Nous devons cependant reconnaître que quelles que soient les initiatives dans ce domaine, elles resteront vaines s'il subsistait des contradictions entre la diplomatie étatique et la diplomatie des Nations Unies, car il est bien évident que le devenir des sociétés contemporaines s'inscrit dans un espace qui s'élargit désormais aux dimensions de l'univers.

À ce recentrage de fond devront s'articuler les ajustements logiques des organes et institutions mis à notre disposition et qui, de par les contextes social, politique, économique dans lesquels ils avaient été conçus, présentent maintenant des limites, des carences et des défaillances pour répondre aux attentes du monde d'aujourd'hui, de notre monde.

Pour Madagascar, il s'agit, tout d'abord, d'élargir le Conseil de sécurité sur la base d'une répartition géographique équitable pour assurer la démocratisation des relations internationales; puis de donner à l'Assemblée générale des Nations Unies plus de moyens et, surtout, plus d'attributions afin de faire disparaître le vieux cliché qui faisait de cet organe un simple lieu d'exercice de rhétorique et de déclamations emphatiques; puis encore de renforcer considérablement, comme l'indique l'Agenda pour la paix, les mécanismes de règlement pacifique des conflits prévus au Chapitre VI de la Charte, qui semble être, dans la pratique, le parent pauvre du Chapitre VII autorisant, en dernier lieu, l'usage de la force. Je ne crains pas d'affirmer à ce propos que le passage obligé de toute réforme des Nations Unies est une lecture plus attentive des dispositions énoncées dans le Chapitre VII.

Le renforcement se traduirait notamment par l'inscription de la prévention de la violence au premier rang des compétences de l'Organisation en appliquant une politique et une stratégie de développement. Dans ce domaine, l'Assemblée générale pourrait d'ailleurs jouer un rôle plus important aux côtés du Conseil de sécurité, dont celui de renforcer, dans le cas du rétablissement de la paix, le rôle d'interposition des forces de l'ONU indifféremment pour les conflits internationaux ou ethniques et civils, car, de fait, le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte de l'ONU exclut

expressément toute intervention dans les affaires relevant essentiellement de la juridiction intérieure des États.

Le règlement des conflits nationaux, attribution de l'ONU, nécessitant encore l'appui du pays concerné, doit être perçu comme l'exécution des efforts d'établissement de la démocratie, de l'État de droit, en introduisant l'esprit de tolérance et de non-violence.

Il s'agit également de renforcer les structures régionales de règlement pacifique des conflits comme celles qui existent déjà au sein des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et des non-alignés. Enfin, il s'agit de renforcer la coopération régionale dans le domaine du désarmement afin d'endiguer les mouvements non contrôlés d'armes et la prolifération des armes de destruction massive.

C'est dans cet esprit que Madagascar a appuyé la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et s'apprête à ratifier diverses conventions internationales, comme la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques (bactériologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques.

Au plan économique et social, point n'est besoin de souligner que le développement du monde présente également une géographie de contrastes et de disparités, alors qu'on espérait légitimement que l'après-guerre froide entraînerait de facto une mobilisation de la communauté internationale en faveur du développement.

Pis encore, le bilan n'est pas des plus encourageants : la pauvreté et la misère sont devenues endémiques dans les pays dits du quart monde ou des «zones de tempête», pour utiliser une locution empruntée au jargon des chercheurs contemporains, pays qui subissent de surcroît les calamités naturelles en sus de troubles internes corollaires d'instabilités politiques et d'économies non structurées.

La balance des paiements reste constamment déficitaire à cause du poids écrasant de la dette extérieure et des fluctuations des prix des produits de base, avec, comme clef de voûte, la stagnation, voire la régression de l'aide pour le développement.

L'on assiste par ailleurs à un protectionnisme sous diverses formes dans les pays du Nord alors que l'on exige des pays du Sud le libéralisme. Il en résulte une extension de la marginalisation des pays pauvres, qui ne bénéficient pas du tout de la globalisation de l'économie mondiale. Il

s'ensuit également un accroissement des disparités sociales entre nations et à l'intérieur des nations, et cette dérive tend vers la formation d'un apartheid international social.

Au niveau de l'ONU, la mise en place du Conseil économique et social (ECOSOC) a bel et bien cristallisé un temps les espoirs de redressement des pays pauvres, mais il s'est avéré également que son appareil administratif reste lourd, inapproprié à la tâche qui lui a été assignée. La multiplication de ses organes sans suivi réel ni contrôle, et son fonctionnement coûteux, l'ont paralysé petit à petit. Lors de la session de l'ECOSOC en juillet dernier, à Genève, l'accent a été mis sur la nécessité de lui insuffler une plus grande vigueur pour aller dans le sens du renforcement de ses compétences et de ses pouvoirs.

Pour Madagascar, si le développement est reconnu aujourd'hui comme un droit de la personne humaine, c'est cependant en grande partie grâce aux Nations Unies, qui ont également fait avancer l'idée d'un rapport d'interdépendance entre le développement économique, démocratique, et le respect des droits de l'homme. Il est donc de l'obligation, au premier chef, des Nations Unies de créer et de renforcer une structure institutionnelle pour appliquer les normes qu'elles ont identifiées en matière de promotion du développement. À cet égard, Madagascar participera, avec un intérêt attentif, aux débats de l'Assemblée générale sur «Un Agenda pour le développement».

De même, nous suivrons avec attention la concrétisation des propositions libellées dans le communiqué final du Sommet de juin dernier du Groupe des Sept, à Halifax, pour promouvoir le développement durable et mieux répartir les fruits de la croissance, et nous nous réjouissons de la disposition expressément formulée par ce même Groupe des Sept de collaborer pour établir une nouvelle approche de la coopération internationale et délimiter la contribution attendue du système des Nations Unies, lequel, à Beijing récemment, en passant par Rio, Tokyo, Le Caire, Vienne, Copenhague — et bientôt, l'an prochain, Istanbul — cherche, à travers une série de conférences mondiales, à mener au-delà des frontières une action combinée et efficace pour lutter contre la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale. Ces conférences s'inscrivent dans la lignée du renouvellement et de l'amélioration des méthodes et des stratégies onusiennes dans le domaine de la coopération pour le développement.

Je ne peux, à ce propos, passer sous silence les efforts fructueux fournis à Madagascar, grâce à la coordination du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par le système des activités opérationnelles des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Je me garderai cependant d'oublier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dont la revue à miparcours du troisième programme par pays avec Madagascar vient d'être effectuée fin août dernier.

Dans ce même ordre d'idées, nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'avoir mis en place un Comité d'orientation chargé de formuler des projets concrets, à court et à moyen terme, en faveur du développement de l'Afrique dans des domaines aussi prioritaires que la sécurité alimentaire, le renforcement des institutions, le développement du secteur privé, les problèmes de désertification et le développement social.

La vitalité et la survie de notre planète, et subséquemment de notre coopération, dépendent de notre capacité de nous adapter aux réalités et contraintes nouvelles auxquelles nous devons faire face. À la veille de 1996, proclamée «Année de la réduction de la pauvreté» par l'Organisation des Nations Unies, nous avons voulu, dans cette intervention, brosser succinctement certaines des propositions que mon pays présente pour contribuer à la concrétisation des rêves des pères fondateurs de la Charte, tout en étant conscients, d'une part, des lacunes que nos propositions présentent et, d'autre part, que l'Organisation, même améliorée, perfectionnée, ne pourra pas, à elle seule, résoudre l'ensemble des problèmes.

En effet, l'édification d'un monde meilleur auquel nous tous aspirons reste tributaire de l'instauration de relations internationales fondées sur le principe de la coopération et de la solidarité humaine et le respect des principes et des règles qui régissent les relations internationales.

Je voudrais, à cet égard, conclure en attirant l'attention de l'Assemblée sur le grand pas franchi dans les rapports internationaux. En effet, devant cette même tribune, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation, si l'accent a été mis sur la règle d'équilibre des forces, en général, et de la parité nucléaire stratégique, en particulier, 10 ans après, aujourd'hui, nous reconnaissons d'une seule voix que la sécurité et la paix ne sauraient être sans la coopération et la solidarité en l'absence de toute violence.

Le Président par intérim (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen, S. E. M. Abdulkarim Al-Eryani.

M. Al-Eryani (Yémen) (interprétation de l'arabe): Qu'il me soit permis d'emblée de féliciter chaleureusement M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette session, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de la création des Nations Unies. Son élection à la présidence de cette importante session est un hommage rendu à ses qualités de diplomate bien connues. Elle reflète également le rôle et la contribution de son pays à la communauté internationale et à la consolidation de sa sécurité et de sa stabilité conformément aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Je ne saurais manquer à cette occasion de remercier chaleureusement S. E. M. Amara Essy pour la manière éclairée dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale au cours de la session précédente, et pour le rôle inlassable qu'il a joué dans la restructuration des Nations Unies et la démocratisation de ses pratiques.

De même, je voudrais réaffirmer la reconnaissance de mon pays pour le rôle joué par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et pour son travail inlassable et précieux en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons en particulier les deux rapports du Secrétaire général, l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement, qui constituent les piliers essentiels des nouvelles relations internationales.

Cette session a lieu un demi-siècle après la création des Nations Unies. Il nous incombe donc de prendre le temps de réfléchir à la façon dont l'Organisation a évolué au cours des cinq dernières décennies, pour identifier les faits positifs et négatifs de cette période, et pour oeuvrer à la promotion des éléments positifs. Nous devons réorienter l'Organisation de manière à nous épargner les éléments négatifs qui ont accompagné les progrès de l'Organisation par le passé.

Compte tenu de cela, la République du Yémen appuie les efforts visant à développer les mécanismes de l'Organisation et de ses organes principaux afin de lui permettre de relever les défis du XXIe siècle. Mon pays se félicite donc de l'introduction de réformes structurelles, notamment celles relatives à l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité afin qu'il reflète mieux les réalités nouvelles et les changements récents intervenus dans les relations internationales, tout en respectant les principes de la représentation équitable et de la distribution géographique et assure la transparence dans ses travaux. Mon pays est certain que les réformes requises, lorsqu'elles seront introduites, contribueront à l'émergence de nouvelles relations

internationales qui seront caractérisées par le respect du droit, de la justice et de l'égalité.

Il ne fait aucun doute que les conférences internationales dont le monde a été témoin depuis la fin de la guerre froide, qui ont traité des questions sociales, environnementales et relatives aux femmes, ont été des mesures importantes prises par l'ONU pour façonner un nouveau système intégré ayant pour objectif le développement humain, afin de développer un nouveau mode de vie, assurer l'avenir de la race humaine, jeter les bases d'un développement durable et oeuvrer à l'élimination des spectres de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie, dangers qui continuent de menacer des centaines de millions d'habitants du monde.

À cet égard, mon pays se déclare satisfait du travail effectué par le Comité de l'océan Indien pour faire de cette région une zone de paix. Nous demandons aux États membres du Conseil de sécurité qui sont des utilisateurs maritimes de l'océan Indien et aux pays du littoral de participer aux travaux du Comité étant donné sa contribution positive au renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région, dans le cadre des résolutions 48/82 et 49/82 de l'Assemblée générale.

Il ne fait pas le moindre doute qu'en cette fin de XXe siècle le monde a bien changé par rapport à ce qu'il était. Nombre des concepts fondamentaux de paix, de développement et de sécurité évoluent en même temps que les relations internationales. À la lumière de ces changements, chacun devient de plus en plus conscient que le développement humain doit être au coeur des activités du système des Nations Unies si nous voulons combler le fossé entre le Nord et le Sud et promouvoir l'intégration économique et sociale sur la base des intérêts communs des États.

Pour progresser dans ce domaine, nous devons pouvoir compter sur la coopération économique internationale indispensable pour s'attaquer à des problèmes internationaux, comme l'atténuation de la pauvreté et l'élimination de la famine dans les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux. À cet égard, mon pays appelle la communauté internationale à s'engager à mettre en oeuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90, conformément à la résolution 45/206 de l'Assemblée générale, adoptée en 1990. Mon pays se félicite en outre de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la conclusion, en 1994, des accords du GATT visant à promouvoir une coopération équitable dans les relations commerciales et à réduire la concurrence acharnée et injuste entre les différentes sociétés.

L'attention de la communauté internationale est centrée sur la situation tragique dans laquelle se trouve le peuple de Bosnie-Herzégovine. Il est manifeste désormais que si les efforts internationaux dans la région n'ont pas porté leurs fruits, cela est dû à l'absence d'un réel désir de mettre un terme aux horribles massacres de civils sans défense auxquels les Serbes de Bosnie se livrent en République de Bosnie-Herzégovine, au mépris total de la volonté internationale. Aussi mon pays juge-t-il impérieux que le Conseil de sécurité se dépêche de lever l'embargo sur les armes afin que le peuple de Bosnie-Herzégovine puisse exercer son droit de légitime défense consacré dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Il est inacceptable que dans le monde d'aujourd'hui nous nous contentions d'être des spectateurs pendant qu'une minorité tyrannique impose par la force sa volonté à une majorité qui a le bon droit de son côté. La République du Yémen se félicite des efforts de paix qui sont faits pour mettre fin au calvaire du peuple musulman de Bosnie-Herzégovine et elle s'attend à un effort international concerté pour trouver une solution juste qui garantisse la liberté, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine ainsi que la poursuite de l'aide humanitaire.

Le Moyen-Orient a été le théâtre d'événements qui représentent un tournant historique dans la vie des peuples de la région et qui pourraient donc désamorcer la tension dans certains points chauds qui menacent la stabilité et la sécurité internationales. Il convient de mentionner tout particulièrement les percées dans le processus israélo-palestinien, qui ont conduit à la signature, l'an dernier à Washington, de l'Accord sur la période intérimaire, et le récent Accord de Taba sur l'extension de l'autonomie palestinienne. Mon pays attend avec impatience le jour où le peuple palestinien sera en mesure de jouir pleinement de ses droits et d'édifier son État sur son propre territoire, avec Al Qods Al Charif pour capitale. Malgré les progrès tangibles accomplis dans les volets palestinien et jordanien, nous tenons à rappeler qu'une paix juste et durable dépendra toujours du retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés, en particulier du Golan syrien et du Sud-Liban, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et au principe de l'échange de territoires contre la paix, sur lequel était basée la Conférence de Madrid d'octobre 1991.

La guerre civile en Somalie et les tensions dans la corne de l'Afrique, qui défient toute logique et dépassent l'entendement, ont provoqué de graves troubles dans les pays voisins et, partant, des problèmes sociaux sans fin. La situation qui se perpétue en Somalie, avec ses luttes intestines et la confusion qu'elles engendrent, est une source de grave préoccupation pour nous tous. Du fait de ses obligations humanitaires, régionales et arabes, le Yémen continue de souffrir des conséquences de la guerre en Somalie. Le Yémen subvient aux besoins de dizaines de milliers de réfugiés qu'il a accueillis, mais sa capacité à continuer de supporter ce fardeau dépend des efforts concertés de la communauté internationale et des organisations internationales et régionales pour mettre fin aux souffrances du peuple somalien et aux luttes entre les différentes factions en guerre. Il faut absolument trouver une solution à cette situation tragique. Ce qui a été détruit par la guerre doit être reconstruit, afin que le peuple somalien puisse reprendre une vie normale.

M. Jad (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

Si mon pays affirme que l'Iraq doit respecter intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et coopérer pleinement avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) afin de régler le problème des prisonniers et des personnes disparues, il rappelle aussi que l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq doivent être respectées et que toute ingérence dans les affaires internes de ce pays ne saurait en aucun cas être justifiée. Le Yémen réitère également son appel pour que les sanctions économiques contre l'Iraq soient levées afin d'atténuer les souffrances du peuple iraquien. Il convient de le faire sans se livrer à des interprétations tortueuses des résolutions internationales et sans imposer de nouvelles conditions liées à la nature du régime politique, question qui ne regarde que l'Iraq et dont le peuple iraquien doit être le seul à décider. La République du Yémen tient à dire qu'elle se félicite que l'Iraq, dans sa déclaration au Conseil de sécurité et durant les récentes visites de l'Envoyé de l'Organisation dans le pays, ait annoncé qu'il était prêt à coopérer avec l'équipe d'inspecteurs internationaux.

La République du Yémen prie instamment la communauté internationale et le Conseil de sécurité de tout faire, conformément aux décisions et aux résolutions de l'organisation régionale concernant le différend et en réponse aux initiatives positives appelant au dialogue et à la négociation, pour lever le blocus aérien et les autres mesures imposés à l'encontre de la Libye.

La République du Yémen renouvelle aussi l'appel qu'elle a lancé à ses frères de la République islamique d'Iran et des Émirats arabes unis pour qu'ils arrivent à un règlement pacifique de la question des trois îles — Grande Tumb, Petite Tumb et Abou Moussa —, conformément à la charte de l'Organisation de la Conférence islamique, au principe du bon voisinage et aux normes et principes du droit international.

Les armes de destruction massive que le monde continue d'acquérir mettent en péril la stabilité et la sécurité internationales et rendent difficile la recherche de solutions aux problèmes du développement. Le désarmement et l'affectation au développement d'une partie des dépenses militaires doivent être considérés comme des mesures fondamentales pour renforcer la sécurité et la stabilité internationales.

La paix et le développement sont deux éléments essentiels de la vie de l'homme et ils doivent figurer en bonne place parmi les activités futures de l'Organisation des Nations Unies alors qu'elle se trouve au seuil du XXIe siècle.

Dans ce contexte, mon pays se félicite des résultats de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation qui a eu lieu en avril 1995. Cependant, le succès des résolutions adoptées à la Conférence dépendra de l'étendue de l'attachement de tous les Etats aux dispositions de ces résolutions, de l'affirmation de la dimension universelle du Traité et de son application totale et non limitée au niveau régional, notamment au Moyen-Orient. Cela renforcera l'importance juridique du Traité et créera un climat favorable au fonctionnement des institutions et mécanismes qui doivent jouer un rôle principal et important dans sa mise en oeuvre.

Ayant achevé sa réunification le 22 mai 1990 et ayant fermement consolidé les fondements de cette unité par le triomphe de notre peuple le 7 juillet 1994 sur la conspiration séparatiste, la République du Yémen s'attache maintenant à renforcer son approche démocratique du pluralisme politique, du respect des droits de l'homme et de la liberté de la presse. Le Yémen s'attache également à effectuer des réformes économiques qui lui permettraient de réaliser les transformations qualitatives requises par la société yéménite dans la vie économique du pays, telles que la restructuration de l'économie nationale. Cela fera du Yémen un élément de paix et de stabilité dans la région et, partant, lui permettra de contribuer plus efficacement au maintien de la sécurité et de la stabilité internationales.

Le Yémen faisant partie des pays les moins avancés, nous espérons, compte tenu des dommages causés à son économie nationale par la tentative séparatiste, que la communauté internationale accroîtra son appui et son assistance afin que nous puissions reconstruire notre structure économique et sociale et nous débarrasser des séquelles de cette tentative avortée.

Dans le cadre de l'approche de notre politique étrangère, qui se fonde sur le dialogue et le règlement des problèmes par des moyens pacifiques, mon pays est parvenu à régler son problème frontalier avec le Sultanat d'Oman. C'est avec la même sincérité et le même sérieux qu'elle recherche actuellement à régler son problème frontalier avec le Royaume frère d'Arabie saoudite, par le biais de comités mixtes, sur la base des principes contenus dans le mémoire d'accord signé à La Mecque le 26 février 1995.

En tant que membre de la communauté internationale, la République du Yémen a toujours joué et continuera de jouer son rôle humanitaire dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Elle n'épargnera aucun effort pour oeuvrer efficacement avec la communauté internationale au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Faisons en sorte que cette session soit un nouveau point de départ pour renouveler les concepts des relations entre États et pour faire de notre organisation un arbitre universel.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée, S. E. M. Petros Solomon.

M. Solomon (Érythrée) (interprétation de l'anglais): Je voudrais tout d'abord féliciter M. Freitas do Amaral de son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Mon gouvernement est convaincu que la richesse de son expérience et de ses capacités sera un élément essentiel alors que nous parvenons à cette jonction cruciale où nous recherchons des mécanismes et des structures nouveaux et novateurs en vue de renforcer l'efficacité de notre organisation et de relever les défis du siècle à venir.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour la compétence et le dévouement dont il a fait preuve à la présidence de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Nous souhaitons en outre exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et nous le félicitons des efforts inlassables qu'il a déployés pour rendre notre organisation efficace.

Les difficultés multiples auxquelles la communauté mondiale continuera de faire face dans la prochaine période, et les possibilités qui existent — plus qu'à n'importe quel moment dans le passé — de promouvoir l'équité et la justice dans un monde plus harmonieux exigeront un examen approfondi des paradigmes, des méthodes et des institutions qui fonctionnent depuis ces 50 dernières années. En fait, ce sont des réalités différentes de celles qui existent actuellement qui ont inspiré la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945 et ont façonné ses mécanismes opérationnels au cours des décennies suivantes. La situation actuelle n'est plus du tout la même, pour ne pas dire qu'elle est même entièrement nouvelle.

La composition de l'Organisation elle-même a changé de façon phénoménale et a presque quadruplé. En outre, si la menace d'un affrontement international majeur s'est estompée avec la fin de la guerre froide, toute une série d'autres problèmes, y compris une recrudescence de conflits entre États, le terrorisme international, la misère croissante et la marginalisation de vastes segments de l'humanité dans les pays en développement ainsi que dans les sociétés vivant dans l'aisance, se précisent. Il est évident que ces problèmes et ces réalités exigeront des approches théoriques et institutionnelles nouvelles.

C'est dans ce contexte que mon gouvernement se félicite des débats qu'ont provoqués les recommandations du comité de travail indépendant et d'autres parties intéressées par l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais souligner en outre que, en tant que nouveau pays Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes heureux de joindre les rangs de la communauté mondiale des États et de partager nos points de vue quant à son avenir, d'autant plus que nous avons eu l'avantage supplémentaire de pouvoir jauger ses opérations de l'extérieur pendant la plupart des 50 dernières années.

À l'instar de nombreux États Membres, nous sommes d'avis qu'il est impératif de restructurer les organes de prise de décisions de l'ONU, particulièrement le Conseil de sécurité, de façon à assurer une représentation plus juste en leur sein. Pour ce qui est du Conseil, le processus de restructuration ne devrait toutefois pas consister en un simple élargissement par l'inclusion d'un certain nombre de candidats potentiels aux postes de membres permanents, sélectionnés sur des critères de puissance financière et économique, d'importance démographique et autres facteurs semblables. Comme nous en convenons tous, le problème est plus profond et va au-delà de la simple arithmétique. Nous estimons qu'il faut réfléchir sérieusement à la mise au point d'un arrangement approprié qui garantira la représentation adéquate de notre communauté globale dans sa riche diversité et qui se prêtera à des ajustements périodiques pour faire place aux changements qui sont inévitables dans un monde dynamique.

Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons du consensus qui se dégage en faveur d'une rationalisation des institutions de développement et des institutions de l'Organisation des Nations Unies par l'élimination du chevauchement de fonctions et de mandats et l'intégration de ces institutions dans des organes plus puissants qui font autorité. Pour réaliser les nombreux programmes adoptés à l'unanimité aux Sommets internationaux de Rio, du Caire, de Copenhague et de Beijing, axés sur la préservation de l'environnement, la réduction et l'élimination de la pauvreté et le renforcement du pouvoir d'action des femmes, ces institutions renforcées doivent déployer des efforts concertés. La nouvelle tendance à l'intégration accrue est donc à la fois appropriée et opportune.

Aucun de ces idéaux ne peut être réalisé sans la condition préalable essentielle : la paix. Représentant une nation et un peuple qui ont souffert des ravages de la guerre et de conflits pendant presque toute l'existence de l'Organisation, mon gouvernement ne peut sous-estimer les efforts que l'ONU doit déployer en faveur de la prévention et de la solution des conflits et la priorité qu'elle doit leur accorder. Les échecs et les insuffisances du passé ne peuvent que renforcer la détermination collective de notre communauté mondiale à maîtriser les forces de l'agression et de la déstabilisation et à aider les parties lésées.

Et pourtant, nous ne pouvons cacher notre déception face à l'indécision et aux hésitations que nous voyons se manifester quand il est nécessaire d'envoyer un signal clair pour désamorcer les bombes à retardement et les foyers de conflit. La pratique ancestrale insensée consistant à armer des belligérants et des États agresseurs pour qu'ils poursuivent leurs intérêts commerciaux étroits et autres intérêts communs continue sans relâche. Cette séquelle anormale de la période de la guerre froide doit être corrigée : c'est la première mesure que nous devons prendre dans notre recherche de la paix mondiale et dans l'élaboration de mécanismes de prévention, de gestion et de solution des conflits.

J'ai insisté quelque peu longuement sur ce que nous souhaitons voir accomplir par une organisation revitalisée dans les décennies à venir parce que j'ai la conviction sincère que le ton qui sera collectivement arrêté ici aura plus d'influence sur le façonnage de l'avenir de notre planète que les mesures et les efforts isolés que nous entreprenons dans nos pays respectifs.

Qu'il me soit maintenant permis d'examiner brièvement les questions intéressant directement mon pays et notre sous-région. Après trois décennies de séquelles douloureuses de la guerre, mon gouvernement est aujourd'hui pleinement engagé à panser les plaies de la guerre, à relever un pays ravagé et à institutionnaliser la primauté du droit. La rédaction de la constitution, qui s'articule autour de la participation populaire dans toutes ses phases, progresse à un rythme satisfaisant et selon le calendrier envisagé.

Nous faisons également de notre mieux pour contribuer, avec nos partenaires, à la création d'un climat propice à la coopération sous-régionale et à la sécurité collective dans notre partie du continent, qui a connu beaucoup de bouleversements et d'agitation dans le passé. La situation précaire en Somalie et les problèmes découlant de la politique de déstabilisation suivie par le régime du Front islamique national (FIN) au Soudan ne font que refléter l'énormité des tâches, lesquelles exigent des efforts persistants et concertés de la part de tous les acteurs régionaux et internationaux concernés.

Le document récent signé en ce qui concerne la mise en oeuvre de la deuxième phase de l'accord de paix entre les parties palestiniennes et israéliennes ne peut que nous inspirer confiance; nous avons bon espoir que cet interminable s'achemine enfin vers une solution satisfaisante. Nous sommes certains que ces mesures contribueront à un règlement d'ensemble du conflit au Moyen-Orient.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre ferme conviction et notre espoir que notre organisation trouvera la volonté et la force intérieure de se revitaliser pour relever les défis du prochain siècle. Je ne peux que réaffirmer l'engagement ferme de mon gouvernement à jouer son rôle, même modeste, pour promouvoir les idéaux qui nous unissent.

La séance est levée à 12 h 25.